

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 10-341-1925 qui modifie celui du 10 juillet 1920, relatif à l'organisation du personnel des administrateurs des colonies.

n° 10-341-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 avril 1925

Numéro JO
n° 341 du 30/04/1925

Date du numéro
30 avril 1925

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu, l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles, ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 10 avril 1925, inséré au Journal officiel de la République française du 12 avril 1925, page 3756, modifiant le décret du 10 juillet 1920, relatif à l'organisation du personnel des administrateurs des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 10 avril 1925 modifiant le décret du 10 juillet 1920, relatif à l'organisation du personnel des administrateurs des colonies; Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié, communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.